



VILLE DE  
**CHAPAIS**

BUREAU DU GREFFE

## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-558

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, madame Mélanie Gagné, greffière de la Ville de Chapais,

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 22 octobre 2024, a adopté le règlement numéro 24-558 portant le titre suivant :

#### **RÈGLEMENT 24-558 CONCERNANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL**

Le règlement entrera en vigueur le 6 décembre 2024 conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais ce 1<sup>er</sup> jour du mois de novembre 2024

Mélanie Gagné  
Greffière